COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04.02.2022

Le 04 février 2022 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni en la salle polyvalente, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – M. KOBSCH Daniel – Mme BARTHELEMY Sabrine (arrivée au point 04) – M. LECONTE Stéphane – Mme BOULENGER Nadège – Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène – M. LASSALLE Tony – M. GUNS Louis – M. FOUQUEMBERG Fabrice – Mme BAYART Marie-Françoise

Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique
Mme BLONDEL Marie-Christine
Mme BEAURAIN Annic donne procuration à M. DELRUE Jean-Michel
M. LAPOSTOLLE Jérôme donne procuration à M. FOUQUEMBERG Fabrice
Mme PARIS Aline donne procuration à M. FOUQUEMBERG Fabrice

Secrétaire de séance : M. FOUQUEMBERG Fabrice

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h35

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil désigne M. FOUQUEMBERG Fabrice pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci est assisté par Mme Daphné WILLIG, secrétaire de mairie faisant office de secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION n° 2022-01 : tarifs communaux – Cimetière – cavurnes :

M. le Maire rappelle à l'assemblée la création de cavurnes au cimetière communale – caveau petite taille spécialement conçu pour accueillir une ou plusieurs urnes. Il rappelle également qu'il n'y a plus de places disponibles au colombarium et qu'il n'est pas prévu pour le moment d'en installer un 2^{ème}.

Il y a donc lieu de décider d'un tarif pour les cavurnes.

Considérant que le tarif d'une case au colombarium est de **100€** pour 50 ans, il est proposé d'appliquer le même tarif pour les cavurnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

4. DÉLIBÉRATION n° 2022-02 : tarifs communaux – Salle des fêtes et Salle Village Vacances – bris de vaisselle et option ménage :

Il est exposé à l'assemblée la nécessité d'appliquer un tarif pour le **bris de vaisselle** pouvant avoir lieu lors d'une location de la salle des fêtes afin de facturer les dégâts aux locataires.

M. le Maire rappelle que pour le moment aucun tarif applicable n'est en vigueur et que le bris de vaisselle est donc à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer un tarif unique de **1€ par pièce.**

Il en est de même pour **l'option ménage**. Les locataires ne sont pas tenus de procéder au ménage de la salle à la fin de la location.

Le contrat prévoit de leur laisser ce choix mais aucun tarif n'est applicable en cas de ménage non fait.

Il est donc demandé au conseil de décider d'un tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs « ménage » suivants :

Salle des fêtes : 80€

Salle Village Vacances : 60€

DÉLIBÉRATION n° 2022-03 : tarifs camping municipal – location de « la maison »

La municipalité souhaite mettre en location de tourisme la maison à l'intérieur du camping, précédemment occupée par un agent communal.

La commission camping s'est réunie le 30 janvier 2022 en mairie

Le logement a une capacité de 6 personnes.

La commission propose les tarifs suivants :

- Juin, juillet, août et septembre : **500€ / sem** (possibilité de louer semaine complète uniquement)
- Avril, mai, octobre possibilité de louer le week-end : 190€ pour 2 nuits (Si semaine : tarif normal de 500€)

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal s'ils acceptent ces tarifs.

M. LASSALLE Tony demande si ce n'est pas trop élevé pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs proposés.

Monsieur le Maire propose de trouver un nom à « la maison » avant le début de la saison afin de pouvoir mettre les informations sur le site internet.

Arrivée de Mme BARTHELEMY Sabrine à 18h50 qui prendra part au vote à partir du point suivant.

6. DÉLIBÉRATION n° 2022-04 : Projet d'installation de caméras de vidéo-surveillance :

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'installation de caméras à différents points stratégiques de la commune. Il présente le plan associé.

La FDE80 a déjà été sollicité et le plan de financement n'est pas tout à fait abouti (subventions éventuelles à demander). M. le Maire souhaite connaître l'avis des membres du conseil municipal avant de s'engager et souhaite savoir s'ils sont d'accord sur le principe d'installer des caméras.

Le plan de financement fera l'objet d'une autre délibération, une fois clos.

M. FOUQUEMBERG Fabrice insiste sur l'étude déjà menée par la gendarmerie et sur le fait que ces installations sont nécessaires pour faire face aux incivilités, aux dégradations et à la vitesse dans certaines rues de la commune.

Mme BARTHELEMY Sabrine rappelle qu'il y a eu un cambriolage au camping municipal l'an dernier.

M. KOBSCH Daniel précise que le visionnage des vidéos pourra évidemment se faire par la gendarmerie en cas de soucis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'étude sérieuse de ce projet et le principe d'installation de caméras de vidéo-surveillance.

7. DÉLIBÉRATION n° 2022-05 : PADD – PLUI – Présentation et débat sur les orientations générales :

M. le Maire présente le plan de zonage puis explique les différentes zones.

Un débat doit avoir lieu afin de définir les orientations souhaitées pour ce projet.

(zones constructibles, zones à protéger, monuments, etc...)

Suite à la 1ère réunion de travail qui a eu lieu à la communauté de communes, M. le Maire expose les différents points abordés :

- Volonté de conserver des terrains à bâtir au sein du centre bourg
- Surface entre « La Solette » et Friaucourt non constructible
- « La Solette » : 2 parcelles à conserver en terrains à bâtir
- Entrée de Friaucourt : 2 terrains en cours de construction
- Vers Allenay: grand terrain constructible qui pourrait accueillir 4 maisons
- En face du stop rue Jean Hénin : 1 parcelle constructible
- Rue du grand pâtis : 3 terrains constructibles 2 permis de construire délivrés

- Proposition de garder « Le Château » en zone naturelle afin d'éviter toute nouvelle construction
- Rue d'Ault : conservation en zone industrielle construction possible si l'Entreprise « Le comptoir de Picardie » souhaite s'agrandir
- Aucun monument ou espace à classer ou à protéger

M. le Maire rappelle qu'il y aura d'autres réunions de travail et qu'une réunion publique aura lieu le 17 février à EU. M. FOUQUEMBERG Fabrice insiste sur la nécessité de conserver des terrains constructibles afin de garantir le maintien des écoles et des services communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les orientations répertoriées ci-dessus.

8. Questions et informations diverses :

- Inscriptions des élus aux permanences pour les élections présidentielles.
- M. le Maire informe les élus des demandes de documents des associations.
- M. le Maire insiste sur la volonté de trouver un nom à « la maison » du camping.
- 3 poubelles d'ordures ménagères n'ont pas été ramassées cette semaine car tri non effectué. Les élus demandent qu'un flyer soit fait pour rappeler aux usager l'importance du tri sélectif.
- M. le Maire pose la question du retrait du poêle à granules à la maison du camping pour la mise en location. M. Leconte Stéphane précise que l'entretien est à la charge de la commune. Cette question sera abordée ultérieurement
- Les chocolats de Pâques sont commandés à Auchan.

M. le Maire lève la séance à 19h30.